

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de membres présents : 27
Date de la convocation : 4/07/2016

Objet de la délibération : Vente de terrain – ZAC de la Gravoux

L'an deux mille seize et le sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration
Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier
Jean Claude Cïvard excusé a donné procuration à Jean Pierre Dubost

Excusés ou absents :
Sébastien Teyssier, Colette Ferrand, Bernadette El Asri, Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
32	0	2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016

Monsieur le Président fait part au Conseil communautaire de la demande, par courrier du 18 mai 2016, de la SARL PPI CHOUVELON représentée par M. Chouvelon, d'acquérir la parcelle 934 – ZAC de la Gravoux – Commune de Luriecq, pour y développer son activité de plâtrerie peinture isolation.

Le terrain concerné représente une surface de 2 868 m², le prix proposé est de 25 812 € hors taxes.

Le service France Domaine a été sollicité, le 24 mai 2016, et a émis l'avis 2016-126V0732. Ce dernier indique pour cette parcelle une valeur vénale de 11€ HT le m², soit 31 500 € hors taxes.

L'avis domanial étant un avis simple, la collectivité peut donc céder en retenant un prix différent de ce qui résulte de l'avis domanial.

Dans le cadre d'une égalité de traitement vis-à-vis des acquéreurs sur la ZAC de la Gravoux, il est proposé le maintien du prix de vente à 9€ HT/le m², soit 25 812 € hors taxes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de vendre à la société PPI Chouvelon, un terrain d'une surface de 2 868 m² sur la commune de Luriecq, parcelle cadastrée section C n° 934,
- Approuve la proposition de prix de 25 812 € hors taxes,
- Approuve le Cahier des Charges de Cession de Terrain,
- Donne tout pouvoir au Président, avec possibilité de déléguer, pour signer le compromis de vente ainsi que la vente,
- Donne tout pouvoir au Président pour déposer le Cahier des Charges de Cession de Terrain au rang des minutes d'un notaire.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château,
Le 7 juillet 2016

Le Président




Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016